

LES PROCÉDURES AMIABLES & COLLECTIVES

Dans l'article "Anticiper pour assurer le retournement de son entreprise" 6 points clés ont été abordés, le dernier présentant les mesures d'accompagnement et de soutien aux entreprises, notamment auprès du Tribunal de Commerce.

Cette infographie présente les différents types de procédures possibles, avec leurs déclencheurs chronologiques légaux. C'est une boîte à outils du Tribunal de Commerce destinée aux dirigeants novices, regroupant les procédures amiables et collectives mises à sa disposition.

LES PROCÉDURES AMIABLES

Avantages :

- + Confidentielles
- + Préventives
- + Saisie du tribunal à l'initiative du dirigeant

MANDAT ADHOC
(pas de durée max)



CONCILIATION
(durée possible : 4+1 mois)



CESSATION DES PAIEMENTS ÉVENTUELLE



CESSATION PAIEMENTS +45J

FIN DE PROCÉDURES :

- Accord amiable confidentiel
- Ou jugement publié

LES PROCÉDURES COLLECTIVES (1/2)

Avantages / Inconvénients :

- Publiques
- + Préventives
- + Saisie du tribunal à l'initiative du dirigeant

SAUVEGARDE
(durée possible : 3x6 mois)



CESSATION DES PAIEMENTS ÉVENTUELLE

FIN DE PROCÉDURE :

- Plan de sauvegarde
- Ou redressement judiciaire

LES PROCÉDURES COLLECTIVES (2/2)

Avantages / Inconvénients :

- Publiques
- Saisie du tribunal possible par un tiers
- + Protection maximale

CESSATION DES PAIEMENTS

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(durée possible : 3x6 mois)



LIQUIDATION JUDICIAIRE

(durée possible : 2x3 mois)



FIN DE PROCÉDURES :

- Plan de redressement
- Plan de cession
- Liquidation